

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 24 novembre 2021***

**Compte rendu du Conseil des ministres**

Le Conseil des ministres s’est réuni ce mercredi 24 novembre 2021. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

[- PR- Président 2](#_Toc88668356)

* [Subvention pour la construction d’un abri de survie à Manihi 2](#_Toc88668357)

[- MEF- Ministre des Finances, de l’économie et du tourisme 2](#_Toc88668358)

* [Bilan du dispositif Titeti ‘Ai’a – Avril à octobre 2021 2](#_Toc88668359)
* [Subvention Air Tahiti Nui 3](#_Toc88668360)
* [Modification du programme IATA United Airlines 4](#_Toc88668361)
* [L’indice générale des prix à la consommation (IPC) recule de 0,1% 4](#_Toc88668362)

[- MED- Ministre de l’Agriculture, de l’économie bleue et du domaine 5](#_Toc88668363)

* [Projet polynésien de l’enseignement agricole 2021-2025 5](#_Toc88668364)
* [Aide temporaire au soutien de la filière porcine 6](#_Toc88668365)

[- MCE - Ministre de la Culture et de l’environnement 6](#_Toc88668366)

* [Salon de noël « Te Noera » 6](#_Toc88668367)

[- MEA- Ministre de l’Education, du travail et de la modernisation de l’administration 7](#_Toc88668368)

* [Convention cadre : Le passeport mobilité formation professionnelle reconduit pour 3 ans 7](#_Toc88668369)

[- MFA- Ministre de la Famille et des affaires sociales 8](#_Toc88668370)

* [Opération « Une journée pour soi » initiée dans le cadre de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes 8](#_Toc88668371)

# - PR-

## ****Subvention pour la construction d’un abri de survie à Manihi****

Le Conseil des ministres a adopté un octroi de financement d’opération communale dans le cadre de la convention relative à des bâtiments publics pouvant servir d’abri de survie dans l’archipel des îles Tuamotu en cas de survenance d’un événement météorologique majeur, en partenariat avec l’Etat.

La commune de Manihi se voit ainsi attribuer une subvention d’investissement pour la reconstruction de son école primaire. Le programme consiste en l’aménagement de l’école comprenant 5 classes, les locaux administratifs, les sanitaires, ainsi que les locaux destinés à l’abri de survie. La participation du Pays est de 47,5% pour cette opération, à part égale avec l’Etat. Son montant s’élève à 210 millions de Fcfp. Il s’agit-là des premiers travaux financés par ce dispositif.

Par ce soutien, le Pays garantit la bonne mise en œuvre de ce dispositif de partenariat financier Pays-Etat-Communes.

# - MEF-

## ****Bilan du dispositif Titeti ‘Ai’a – Avril à octobre 2021****

En février 2021 la destination Tahiti Et Ses îles a été coupée du flux de touristes internationaux. Pour stimuler la consommation intérieure et soutenir l’économie polynésienne, des mesures ont été mises en place afin de stimuler le tourisme d’intérieur. C’est dans ce contexte que s’est inscrit la mise en œuvre du dispositif *Titeti ‘Ai’a* dès le mois d’avril 2021.

*Titeti ‘Ai’a,* ou « coupons voyages », permet d’accroitre le pouvoir d’achat des résidents de Polynésie française, allant jusqu’à 16 000 Fcfp/personne, conditionnés par une réservation confirmée, pour deux personnes au moins, en hébergement marchand (terrestre ou flottant, comprenant un service de restauration ou un équipage) de deux nuitées minimum au sein d’un établissement déclaré ou répertorié auprès du service du tourisme.

Ce dispositif est intégré au plan de relance 2021-2023 du Pays et la mise en œuvre ainsi que la gestion ont été confiées à Tahiti Tourisme.

Près de 7 mois après son application, un bilan positif est tiré du dispositif avec :

* 260 prestataires inscrits, répartis sur les 5 archipels :
* 161 hébergements (120 pensions de famille, 27 hôtels, 13 sociétés de charter nautique et 1 compagnie de croisière) ;
* 99 prestataires d’activités
* 72, 783 millions Fcfp de coupons
* 2 800 dossiers traités, soit 7 165 voyageurs

Ce qui équivaut aux chiffres moyens de deux Salon du Tourisme.

On notera également que ce dispositif bénéficie principalement aux archipels éloignés et plus particulièrement aux îles des Tuamotu avec une répartition des voyageurs comme suit : Tuamotu (51,7%), Raromatai (16,5%), Australes (14,7%), Marquises (9,4%), Iles du Vent (4,4%), Gambier (3,9%).

Le classement des îles les plus visitées par les utilisateurs du coupon est le suivant :

1. Tikehau
2. Rangiroa
3. Fakarava
4. Rurutu
5. Mataiva
6. Bora Bora
7. Huahine
8. Hiva Oa
9. Makatea
10. Nuku Hiva

Les coupons sont principalement utilisés pour les hébergements terrestres, dont 50% dans les pensions de famille et près de 30% dans les hôtels.

Ces derniers ont généré 110 millions Fcfp de chiffre d’affaires pour les entreprises polynésienne. Ce constat a amené le Conseil des ministres à maintenir le dispositif *Titeti ‘Ai’a* jusqu’au 31 décembre 2022 et de faire évoluer certaines dispositions de la délibération.

## ****Subvention Air Tahiti Nui****

Avec la fermeture des lignes Auckland et Narita, ainsi que la succession des restrictions sur les lignes Los Angeles et Paris, la pandémie de la Covid-19 a fortement impacté l’activité de la compagnie locale Air Tahiti Nui (ATN) qui a été contrainte à un arrêt quasi-complet de l’ensemble de ses vols pendant les périodes de confinement et à une réduction drastique de ses rotations en situation dégradée, impactant lourdement son chiffre d’affaires et réduisant ses capacités à faire face à ses charges fixes (loyer, emprunts, etc.).

Malgré les mesures drastiques prises par la compagnie ainsi que les outils de sauvegarde mise en place par le Pays et l’Etat pour limiter l’impact de cette crise, la situation d’ATN reste fragile face à une concurrence forte tant au niveau aérien qu’avec la réouverture de destinations concurrentes.

Reconnaissant le caractère stratégique de la société, qui aujourd’hui transporte 50% des touristes vers la Polynésie française et a assuré la continuité territoriale « humaine et économique » avec la métropole, les Etats-Unis et la Nouvelle Zélande, le Conseil des ministres a octroyé une subvention exceptionnelle d’équilibre à la SEM Air Tahiti Nui d’un montant de 8,1 milliards Fcfp.

En contrepartie, la compagnie aérienne s’engage à mettre en œuvre un plan d’action de redressement et de renforcement de sa performance économique sur les 4 prochaines années

## ****Modification du programme IATA United Airlines****

La récente augmentation de la demande, traduite par une hausse des réservations sur la route Papeete – San Francisco opérée par United Airlines, a provoqué une hausse des taux de réservation sur les premiers mois de l’année 2022. Les taux de remplissage de la compagnie sont plus que satisfaisant pour la période de fin d’année 2021. En effet, la performance de United sur les sept dernières semaines est supérieure à son niveau de 2019. Afin de répondre à l’augmentation de cette demande, United a demandé une autorisation de modification de son programme de vol afin de s’aligner à la situation.

Le Conseil des ministres a approuvé la modification du programme de vol de la compagnie United Airlines pour la saison IATA Hiver 2021-2022. La compagnie opère actuellement 3 vols hebdomadaires les mardi, jeudi et samedi. United Airlines souhaite rajouter des opérations les lundi et mercredi à compter de février 2022.

L’opérateur dispose d’un vaste réseau domestique couvrant l’ensemble du territoire des États-Unis. Ce réseau domestique très dense couplé à un programme de fidélisation efficace et ouvert à l’ensemble des compagnies membres de l’alliance Star Alliance représente une offre de transport aérien international très importante pour le développement touristique en Polynésie. Le réseau Star Alliance représente 762 millions de passagers transportés en 2019.

La clientèle drainée par la compagnie américaine est différente de celle des autres compagnies qui desservent la Polynésie. En effet, elle compte beaucoup sur la force de son programme de fidélité : United MileagePlus. Ce dernier compte plus de 100 millions de membres et plus de 50 % des revenus des vols de United.

Par ailleurs, la compagnie américaine peut également compter sur sa force interne avec près de 100 000 collaborateurs auprès desquels elle propose des séjours en Polynésie. L’aéronef utilisé reste inchangé puisque United utilisera un Boeing B787-900 et proposera 2 configurations :

* Une configuration de 257 sièges répartis comme suit :
* 48 sièges en classe affaire
* 21 sièges en classe Eco-premium
* 188 sièges en classe économique
* Une configuration de 252 sièges répartis de la manière suivante :
* 48 sièges en classe affaire
* 204 sièges en classe économique

## L’indice générale des prix à la consommation (IPC) recule de 0,1%

En octobre 2021, l'indice général des prix à la consommation (IPC) recule de 0,1 % et s'établit à 100,22. C’est essentiellement l’évolution des prix des transports (-0,5 %) qui tire l’indice vers le bas. En rythme annuel, l’indice général progresse de 1,1 %.

L’indice ouvrier et l'indice général hors Transport aérien international se contractent, respectivement, de 0,3 % et 0,2% sur le mois et progressent tous deux de 1,2 % en glissement annuel. En rythme annuel, contrairement à la tendance métropolitaine, la hausse des prix se stabilise en Polynésie.

L’évolution de l'IPC au cours du dernier mois s'explique principalement par la diminution de 0,5 % des prix des transports, tirés vers le bas par les prix des voitures particulières (- 0,8 %) et par les prix des transports aériens (- 0,8 %). Les légumes (- 2,0 %), les fruits (- 1,5 %), les huiles et graisses (- 0,8 %) ainsi que la viande (- 0,6 %), les articles d'habillement et les articles chaussants (- 2,4 %), l'ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison (- 0,5 %), les soins personnels (- 1,0 %) et au sein de la santé, les produits pharmaceutiques (- 0,2 %) évoluent également à la baisse. Ces tendances sont en partie compensées par l’évolution des prix des boissons alcoolisées (+ 0,5 %), des produits pour l'entretien et la réparation du logement (+ 1,5 %), des biens durables pour les loisirs d'extérieur (+ 1,7 %), des voyages à forfait (+ 4,7 %) et de l'hôtellerie, restauration (+ 0,2 %).

# - MED-

## Projet polynésien de l’enseignement agricole 2021-2025

Le Conseil des ministres a examiné ce jour le Projet polynésien de l’enseignement agricole (PPEA) 2021-2025, en vue de le transmettre pour approbation par l’Assemblée de la Polynésie française.

Ce nouveau plan d’enseignement agricole s’intègre dans la mise en œuvre du schéma directeur « Agriculture » 2021-2030, adopté en février dernier, et fixe ainsi pour les cinq prochaines années les grands axes d’une politique de formation, d’insertion et d’innovation de l’enseignement agricole afin de préparer la jeunesse à relever les défis de l’agriculture et de l’autonomie alimentaire de la Polynésie française.

La restructuration de l’enseignement agricole au sein des onze établissements dédiés de Polynésie française vise, à partir de la multifonctionnalité de l’agriculture, à enrichir, élargir et articuler entre elles ses différentes missions afin d’être en mesure de contribuer davantage à l’aménagement du territoire, la préservation de l’environnement, l’amélioration de la qualité des produits et son corollaire, la santé publique, l’activité économique et l’insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Pour mener à bien ce premier PPEA, un comité de pilotage a été désigné pour organiser la concertation entre toutes les parties prenantes de la formation agricole. Il a proposé 5 thèmes de réflexions :

1. La promotion des métiers de l’agriculture et des formations agricoles ;
2. La carte des formations initiales scolaires de l’enseignement agricole ;
3. La professionnalisation des acteurs de la production agricole et de l’agro-transformation à travers un dispositif de formation professionnelle continue ;
4. L’insertion des apprenants dans la société : lutte contre le décrochage scolaire et éducation à la citoyenneté ;
5. Le pilotage de l’enseignement agricole face à l’évolution de l’appareil de formation.

Pour chacun des thèmes, un groupe de travail s’est réuni, composé des acteurs locaux de la mission éducative et d’enseignement, ainsi que du développement agricole. Les consultations se sont déroulées entre octobre et décembre 2020. Cette concertation a été prolongée par des réunions bilatérales avec les institutionnels, pour aboutir à un plan de 37 actions à mettre en œuvre dans les 5 prochaines années.

## Aide temporaire au soutien de la filière porcine

La filière porcine est une filière prioritaire du développement de la sécurité alimentaire. Elle couvre aujourd’hui 28% des besoins formels du Pays avec la seule production de Tahiti-Moorea et revêt un rôle central dans l’activité de l’abattoir de Papara, outil structurel indispensable pour toutes les filières d’élevage polynésien.

La crise due à la pandémie de Covid-19 et les évènements climatiques extrêmes dans les principaux pays céréaliers ont de nombreuses conséquences parmi lesquelles la flambée des cours des matières premières agricoles (aliments pour bétails), au plus haut depuis 10 ans, ainsi qu’un emballement des tarifs de fret maritime international, en particulier depuis l’Asie et l’Océanie.

Ces augmentations importantes sur un poste représentant 70 à 75 % des charges des éleveurs, ont impacté fortement la rentabilité et la viabilité des élevages.

Afin de soutenir la production de viande porcine, aussi bien en augmentation des volumes et en qualité, le Gouvernement a décidé la mise en place d’une aide financière temporaire sur les années 2021 et 2022, à destination des éleveurs de porc charcutier.

Cette aide à la production est estimée à une enveloppe globale d’une trentaine de millions qui sera versée début 2022 sur la base des poids carcasses abattus durant l’année 2021 à l’abattoir de Papara.

Dans le même temps afin d’accompagner également les producteurs de porcelets, le syndicat des éleveurs de porc organise des commandes groupées d’aliments afin d’obtenir des prix réduits et attractifs sur les aliments d’élevage.

# - MCE -

## Salon de noël « Te Noera »

Le ministère de la Culture en charge de l’artisanat traditionnel a le plaisir de vous annoncer l’ouverture du salon Te Noera, l’un des rendez-vous annuels tant attendus de l’artisanat, mais aussi plus récemment des événements qui nous ont manqué pendant la pandémie de Covid-19.

Cette 14ème édition est organisée comme de coutume par le comité Tahiti i te Rima rau, présidé par Nathalie Teariki. Le salon est ouvert du 1er au 24 décembre 2021 au parc des expositions de Mamao, et se tiendra cette année sur le thème du sabot du père noël, *Tïa’a nö Papa Noera.* Il regroupe, sur 61 stands, pas moins de 95 artisans qui seront à l’honneur tout au long de l’événement, avec des concours de sculpture sur bois, de tressage et de couture.

Le comité propose chaque jour des démonstrations, animations et ateliers, pour mettre en valeur l’ensemble des savoir-faire artisanaux réunis sur le salon. Quant aux concours, ils permettront aux artisans de se mesurer sur plusieurs thèmes, en attendant la remise des prix qui aura lieu le jeudi 23 décembre en matinée :

* Vannerie : tressage d’un panier
* Sculpture sur bois : création d’un sabot de noël
* Couture : réalisation d’une couverture de bébé et d’un chemin de table

Au programme également, de nombreux ateliers seront proposés au public pour découvrir les secrets d’une décoration de noël entièrement artisanale : des ornements de l’arbre de noël en passant par le fameux sabot, les guirlandes, la couronne, la chaussette de noël, tous les accessoires d’une décoration réussie sont au programme.

L’inauguration officielle aura lieu le mercredi 1er décembre 2021 à 10h00 au parc des expositions de Mamao à Papeete ; l’événement est ouvert de 9h à 17h30 tous les jours sauf le 24 décembre jusqu’à 17h. Le programme détaillé sera accessible sur le site [www.artisanat.pf](http://www.artisanat.pf). Un dispositif sanitaire adapté aux consignes en vigueur sera mis en place et permettra d’accueillir exposants et visiteurs en toute sécurité.

# - MEA-

## Convention cadre : Le passeport mobilité formation professionnelle reconduit pour 3 ans

Le Conseil des ministres a approuvé la convention cadre 2021-2023 entre l’Etat, la Polynésie française et l’Agence de l’Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) relative au passeport mobilité formation professionnelle (PMFP).

La mise en œuvre du PMFP a fait l’objet d’une première convention triennale 2018-2020 conclue entre l’Etat, la Polynésie française et LADOM. Celle-ci a expiré le 31 décembre 2020.

Au vu des bénéfices apportés au Pays en matière de formation professionnelle, son renouvellement pour les trois années à venir participera au développement de compétences prioritaires et pointues pour répondre aux besoins en qualifications et en compétences spécialisées exprimées par les secteurs professionnels et pour l’essentiel non disponibles en Polynésie française.

Ce dispositif vise la promotion et la protection de l’emploi local et permet de compléter la palette des dispositifs d’aides à la mobilité et à la formation de l’Etat et du Pays en ciblant un public autre que celui des étudiants : celui des demandeurs d’emploi.

Pour rappel, la convention LADOM 2018-2020 a permis à vingt-huit demandeurs d’emploi de bénéficier d’offres de formation en métropole qui n’existaient pas localement. Parmi eux, trois scaphandriers travaux publics, deux techniciens supérieur géomètre, un constructeur bois et un technicien études en construction bois ont été formés. Par ailleurs, une formation spécifique a permis à quatre stagiaires de valider la certification d’inspecteur en abattoir de boucherie à l’Institut National de Formation des Personnels du ministère chargé de l’Agriculture (INFOMA).

Le projet de la nouvelle convention 2021-2023 reprendra dans l’ensemble les dispositions de la précédente tout en améliorant les modalités de mise en œuvre du dispositif.

# - MFA-

## Opération « Une journée pour soi » initiée dans le cadre de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes

Dans le cadre de la Journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes, le ministère de la Famille, des affaires sociales, de la condition féminine, en charge de la lutte contre l’exclusion, va déployer une opération intitulée « Une journée pour soi » s’adressant à une cinquantaine de femmes victimes de violences et/ou de harcèlement, issues de tous âges et de toutes catégories socioprofessionnelles confondues. Les associations et établissements du secteur socio-éducatif ont été contactés afin de soutenir l’évènement en se faisant relais auprès de leurs publics.

Les violences, quelles qu’elles soient, causent des dégâts émotionnels importants et diminuent l’estime de soi qui se retrouve malmenée, torturée et affaiblie, ce qui empêche souvent les victimes de se reconstruire et d’aller mieux. Face à ce constat, l’opération « Une journée pour soi » a été travaillée de façon à soutenir le renforcement de l’estime de soi de femmes ayant subi de lourds traumatismes en leur offrant la possibilité de participer à dix ateliers spécialement conçus sur cette problématique.

 L’objectif est de leur permettre de prendre un temps pour elles :

* Pour échanger et se rendre compte qu’elles ne sont pas seules dans leur situation
* Pour sortir de leur isolement et recréer des liens, dans un cadre sécurisant et bienveillant
* Pour prendre du recul par rapport à ce qu’elles ont traversé
* Pour réfléchir à la femme qu’elles ont envie de devenir, tout en tenant compte de leurs parcours

Les cinquante participantes seront réparties en petits groupes afin de leur permettre de prendre leur place et de sentir que leur parole est importante, ce qui contribuera à soutenir la restauration de l’image de soi souvent bien entamée.

Cet évènement se tiendra le jeudi 25 novembre 2021, de 8h à 17h à l’hôtel Manava Suite Resort.

-o-o-o-o-o-